



Saisie bancaire part un huissier pour une dette de 1993

Par **hellboy06**, le **06/02/2011 à 12:09**

Bonjour, rnje vient d etre saisie a ma banque de 1300 euro pour un credit que j avais contracter en 1993.rnil mon mis a sec,et je n ais aucun recours ,il me reclame 5000 eurornpour un pret de 5000 fr donc 4000 euro en plus.rnje me demande si il peuvent me ressaisir le mois prochain de la meme sommernau quel cas je me retrouve a la rue.rnen plus je suis en surendettement

Par **fabienne034**, le **06/02/2011 à 12:45**

Bonjour, rnrnregardez si vous ne pouvez pas faire sauter la saisie bancairernrnpour tout savoir sur la saisie bancairernrn<http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>rnrnensuite lorsqu'on est en sur endettement l'huissier ne peut intervenirrnrnpour tout savoir sur le surendettement rnrn<http://www.fbls.net/surendettement.htm>rnrnenfin il faudra faire valoir la prescriptionrnrnpour tout savoir sur la prescriptionrnrn<http://www.fbls.net/prescription.htm>

Par **Marion2**, le **06/02/2011 à 12:57**

Demandez copie du titre exécutoire. S'il n'y a pas de titre exécutoire, votre dette est prescrite.